

# Journal des traducteurs Translators' Journal

## Traduction (suite)

Pierre Daviault

---

Volume 6, numéro 2, 2e trimestre 1961

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1057371ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1057371ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

---

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0316-3024 (imprimé)

2562-2994 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

---

Citer cette note

Daviault, P. (1961). Traduction (suite). *Journal des traducteurs / Translators' Journal*, 6(2), 62–65. <https://doi.org/10.7202/1057371ar>

## TRADUCTION

(suite)

Pierre DAVIAULT, Ottawa

3. **Interests** peut être pris dans le sens de catégorie de la population ayant des préoccupations communes. C'est ainsi qu'on dit : **The different interests of the country are represented in Parliament**, les diverses catégories de la population sont représentées au Parlement. Mais, dans ce cas encore, l'équivalent français intérêt peut s'employer. Un auteur n'a-t-il pas donné ce titre : **La représentation des intérêts**, à un ouvrage où il étudiait la possibilité d'assurer la représentation, au Parlement, des diverses professions, des corps de métiers des classes de la population (cf F. Duval, **les Livres qui s'imposent**, 613). **Local interests**, Intérêts régionaux, intérêts de clocher, régionalisme. « Washington, débordé par les mille exigences d'un localisme irréductible . . . » (A. Tardieu, **Devant l'obstacle**, 25).

4. Sens connu de tous : **Interests on loan**, « intérêt de prêt, intérêt sur prêt » (Kettridge). Deux observations s'imposent à ce sujet : en ce sens, intérêt s'emploie plutôt au singulier. Et puis, il n'est pas mauvais de se servir d'une autre expression pour varier son vocabulaire. Ainsi, **interests on capital**, peut fort bien se rendre par : Loyer des capitaux.

5. **Public interest** signifie l'intérêt général. Mais intérêt public peut aussi s'employer : « Les ministres ont la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre (à une question d'un sénateur) » (Art. 80 du Règlement du Sénat français).

6. **HOLLINGER INTERESTS**, Le groupe H. **THE SO-CALLED BEAUHARNOIS I.**, Le groupe dit de la Beauharnois (Débats, 4.VI.41). **THE DUPONT I.**, Le groupe d'affaires Dupont (l'Efficiencie, sept. 37). **I. IN A BUSINESS UNDERTAKING**, Les participations à des entreprises (S.-A., 314). « Au prorata de leurs droits respectifs dans l'actif de la compagnie » (le Temps, 2.IX.37). « Il est interdit aux administrateurs de prendre ou de conserver un intérêt direct ou indirect dans une entreprise ou un marché fait avec la société nationale » (Ibid.). « Ils avaient des intérêts dans presque toutes les grandes entreprises de Nancy » (André Maurois, **LE CERCLE DE FAMILLE**, 176). « Should there be several parties in the same I., Lorsque plusieurs parties font cause commune » (UNESCO). **I. IN LAND**, Intérêt immobilier (RDLD).

### INTERFERE, to

1. (Cheval) se couper, s'entre-tailler (Petit). C'est le sens propre, d'après NED.

2. (Personnes) se frapper; se heurter à, contre quelqu'un (NED).

3. (Opinions) s'opposer, être en désaccord, se contrecarrer, etc. (NED).

4. Gêner, ennuyer, embarrasser, contrarier, mettre obstacle à, venir en travers de.

5. Intervenir, se mêler de, s'immiscer, prendre part.

6. Interférer (phys.), brouiller (T.S.F.).

**I am interfered with**, Je suis brouillé (Madrid, Code).

7. **DON'T INTERFERE IN FAMILY QUARRELS**, Entre l'arbre et l'écorce ne mettez pas le doigt (Harrap, F.-A.) **I. WITH THE CLOSING**, Empêche la fermeture. « La notion de surnature ( . . . ) a constitué un facteur capital des genres de vie, en déterminant notamment des besoins qui sont venus interférer profondément avec les besoins biologiques » (A. Varagnac, **CIVILISATION TRADITIONNELLE**, 312).

**TO I. WITH ENEMY ASSETS**. Bloquer les avoirs ennemis. **TO I. WITH THE MARCH**, Gêner la marche (Mil.).

## INTERFERENCE

1. Immixtion, intervention, interposition, contradiction, intrusion, ingérence.
2. Ennui, embarras, gêne, empêchement, contrariété.
3. Chevauchement (CRNA).
4. Interférence (sens techniques).
5. Entretailure (de cheval).
6. Interaction.

« THE AERODYNAMIC INFLUENCE OF TWO OR MORE BODIES ON ONE ANOTHER » (OACI). Propeller interference, Modification de la poussée et du couple de l'hélice par la proximité d'un autre corps (Av.).

INTERFERENCE WITH ENEMY ASSETS, Bloquer les avoirs ennemis (TV. 298).

I. WITH HIS MAJESTY'S FORCES, Actes contre les troupes de S.M. I. WITH TELEGRAPHIC COMMUNICATIONS Obstacles au service télégraphique.

« Nulle interférence imprévue ne se produisant quelque part entre des séries d'impressions qui seraient les mêmes pour tout le monde » (F. Baldensperger, LA LITTÉRATURE, 116). « INTERFERENCE : quand on peut en préciser la nature, traduire par « immixtion dans . . . » « ingérence dans . . . » (UNESCO).

## INTERFERENCE (T.S.F.)

1. Perturbations (terme générique).
2. Parasites (atmosphériques). Effet parasitaire, bruits parasites. Ce sont aussi des termes génériques, comme le précédent.
3. Brouillage (se dit de deux postes qui se nuisent).
4. Interférence (brouillage de deux longueurs d'ondes; sens restreint).
5. Battements (perturbation causée par deux ondes de fréquence voisine).
6. Ondes stationnaires (deux trains d'ondes progressives de même fréquence).

« Nous mettons en garde le lecteur français contre l'extension abusive de la signification du mot interférence à tous les brouillages qui affectent les émissions. Cette confusion est amenée par le rapprochement avec la langue anglaise, dans laquelle INTERFERENCE signifie toute perturbation des ondes radioélectriques » (Encyclopédie de la Radio).

### 7. Atmospherics, Parasites (ou : perturbations) atmosphériques.

INTERNATIONAL I., Brouillage international (RW, art. 5). ATMOSPHERIC I., Brouillage atmosphérique (RM). I. IN THE BAND OF FREQUENCIES, Brouillages dans la bande de fréquences (RM, art. 56). Brouillages avec un service d'un autre pays (Ibid.). (Les rédacteurs de RM n'ont guère employé que brouillage pour rendre INTERFERENCE, dans tous ses sens).

I. ELIMINATION, Suppression des brouillages. I. SUPPRESSORS FOR VEHICLES, Antiparasites pour véhicules.

« L'audition est troublée par des interférences provenant vraisemblablement des postes soviétiques » (Lar. mens., mars 1931).

## INTERIOR DECORATION, INTERIOR DECORATOR

Voir Decoration et Decorator.

## INTERMISSION

Désigne, en terme de sport, le temps de repos au milieu d'une partie. En français, mi-temps, qui est dans Larousse. On y trouve cet exemple : la première mi-temps. « L'équipe de foot-ball qui s'est changée pendant la mi-temps . . . » (Candide, 27.XL30).

Intermission est français aussi, il va sans dire. On peut employer encore repos, pause, et non seulement pour les sports.

Au théâtre, les actes d'une pièce sont séparés par des intermèdes, ou des entractes.

## INTERNECINE STRIFE

Guerre d'extermination réciproque, guerre également meurtrière pour les deux partis.

C'est le sens actuel. A l'origine, Guerre à mort, d'extermination (NED). Ne pas traduire par dissensions intestines, ce qui est tout autre chose.

## INTERRACIAL

**Commission on interracial relations**, La commission des relations ethniques (A. Siegfried, **les Etats-Unis**, 101).

## INTERSTATE

**Interstate commerce act**, Loi sur le commerce entre les Etats (F. Roz, **Hist. des E.-U.**, 306).

## INTERVIEW

Nous avons repris aux Anglais ce mot qu'ils nous avaient emprunté. Larousse écrit : « Interview : (mot anglais qui dérive du mot français entrevue). Visite à une personne en vue, pour l'interroger sur ses actes, ses idées ». Le NED indique cette étymologie : « Interview. — French entrevue, s'entrevoir (entre-inter voir) », ajoutant : « Modern French has taken interview from English. »

En français, on l'emploie tel quel, ou bien on lui donne une orthographe francisée : interviou, interviouve.

Cet anglicisme n'ajoute rien à entrevue. « Interview est inutile : nous avons entrevue, entretien, conversation. Je me demande pourquoi l'on a choisi dans l'argot des journaux justement le terme le plus indigeste pour en faire un mot français » (Thérive et Boulanger, **les Soirées du Grammaire-Club**, 89).

2. **Entretien personnel** (ONU). Parfois, **Interrogation**, ou **enquête**.

## INTRODUCE, to

Il ne devrait plus être nécessaire de relever que ce verbe ne se traduit pas par introduire, dans le sens de mettre en présence. C'est **présenter** qu'il faut dire : Présenter un homme à une femme; présenter un orateur à un auditoire. Introduire peut s'employer avec l'acception de faire pénétrer : Introduire quelqu'un à la cour, dans un cercle.

Pour exprimer l'idée de présenter, l'anglais a aussi le verbe **TO PRESENT**, mais seulement pour désigner l'action de présenter à un supérieur qui aura d'abord autorisé la présentation. **TO INTRODUCE** se dit quand la présentation se fait entre égaux.

« Present is to be distinguished from introduce. Introduction takes place among equals but a presentation takes place by act of grace... A man may be presented at court or to a reigning beauty, but he is merely introduced to the man who may afterwards become a college chum » (Frank H. Vizetelly, **A DESK BOOK OF ERRORS IN ENGLISH**). En français, on se sert de présenter dans les deux cas.

## INURE, to

1. Accoutumer, habituer, rompre, endurcir, aguerrir à. **To inure the body to cold**, Aguerrir, habituer son corps au froid. **Inuring their youth to the toils of war and government** (Gibbon, **Roman Empire** I, 112).

2. Dr. Entrer en vigueur, être appliqué. Revenir à, échoir à, passer à, profiter à.

**Inuring to the benefit of**, Profitant à. **Improvements made upon realty by a tenant to inure to the benefit of the owner**, Les améliorations apportées par un locataire à un immeuble profiteront au propriétaire.

« To inure : Eng. : legal term; U.S. : Work out, be operative. » « Much of this expense inures to nobody's advantage » (Horwill).

## INVEST, To

1. Se rend, en langage de finance, par placer de l'argent, faire des placements, acheter des titres, constituer un portefeuille.

L'équivalent investir ne saurait avoir ce sens, bien que les journalistes parisiens aient pris l'habitude de le lui donner. La plaisanterie va jusqu'à écrire investiture de capitaux (voir **les Faux amis**, 212, note).

« Investir a en français deux sens et rien que deux : c'est, au propre, revêtir d'un pouvoir ou d'une autorité, avec de certaines cérémonies rituelles, dont l'une est la remise de quelques pièces de costume ainsi l'on investit les évêques avec la crosse et l'anneau. Dans le langage courant, on investit sans anneau ni crosse, j'entends que le mot signifie simplement mettre en possession d'un pouvoir ou d'une autorité. Vous connaissez bien l'autre sens, le militaire, qui est envelopper de troupes pour l'attaque ou environner de gardes pour la défense. En anglais, to invest signifie vêtir ou revêtir, mais signifie en outre placer. Il est trop évident que, si les Anglais n'ont point de raisons pour dire placer au lieu d'investir, les Français n'en ont pas davantage pour dire investir au lieu de placer; mais les gens qui ont la manie des néologismes et des emprunts aux langues étrangères allégueront leur coutumière excuse, savoir qu'entre investir et placer il y a une nuance. Je vous le demande, la main sur la conscience, apercevez-vous une nuance entre investir et placer ? » Et le financier fictif avec qui s'entretient M. Lancelot de répondre : « Je n'en avais remarqué jusqu'ici aucune, mais vous m'y faites penser : l'investissement a je ne sais quoi de plus imposant, et surtout de plus définitif que le placement, même le placement de père de famille ». Hermant-Lancelot ne se laisse pas convaincre : Mais ne surprenez-vous pas, si j'ose employer une formule trop pédantesque, le processus de la corruption ? On commence par forger le néologisme ou par emprunter le mot de quoi on n'avait nul besoin; puis, le fait accompli, on le justifie par la nécessité où l'on prétend être d'exprimer une nuance. Il serait extraordinaire, avouez-le, que le mot anglais TO INVEST eût acquis, en même temps que la nationalité française, un sens particulier qu'il n'a jamais eu en Angleterre » (Abel Hermant, REMARQUES DE MONSIEUR LANCELOT POUR LA DÉFENSE DE LA LANGUE FRANÇAISE, 66 et sq.).

2. Les bons auteurs se gardent de confondre investir et placer. Kettridge, à qui l'on peut faire confiance pour la traduction des termes de finance, ne se sert jamais d'investir. Il cite les exemples suivants : TO INVEST, faire un placement, faire des placements : TO INVEST IN STOCKS AND SHARES, faire des placements en valeurs de bourse; et, pour INVESTMENT : placement, valeur, mise de fonds, mise; INVESTMENT OF FUNDS, placement de fonds; SAFE INVESTMENT, placement sûr, valeur de tout repos; PROFIT WHICH IS EQUAL TO SO MUCH PER CENT ON THE INVESTMENT, bénéfice qui correspond à tant pour cent de la mise de fonds; INVESTMENT SECURITIES, valeurs de placement, titres de placement, valeur de portefeuille. Pour INVESTMENTS (au pluriel) : placements, portefeuille, portefeuille-titres, portefeuille de titres. On peut dire aussi : emploi de fonds, immobilisations; PROVISIONS FOR DEPRECIATION OF INVESTMENTS, prévisions pour moins-value du portefeuille (ou : du portefeuille-titres) (Kettridge, Fin.).

Dans le langage familier, on donne à TO INVEST le sens d'acheter. I INVESTED IN A PENCIL, J'ai acheté un crayon.

3. THE PROPERTY INVESTMENT OF THE C.P.R., Les immobilisations du CPR. CAPITAL REQUIRING I., Capitaux en quête de placement (SDN). I. SHARE, Action privilégiée (classée) (Hartrap). I. INCOME, Revenu de placements (Curti, cf. RDLD).

« Investir, investissement sont des anglicismes que les juristes honnissent mais que les financiers préfèrent à placer, placement, lorsqu'il s'agit de capitaux considérables ». INVESTMENT POLICY, Politique de placement. I. TRANSACTIONS, Opérations de placement de fonds » (UNESCO). « C'est sans doute par imitation de l'un des nombreux sens du verbe italien INVESTIRE que l'on emploie, depuis quelques années, en français, le verbe investir dans l'acception de placer de l'argent » (Moufflet, AU SECOURS DE LA LANGUE FRANÇAISE, 109).

« Investir et investissement, sous l'influence de l'anglais TO INVEST, ont pris le sens de « placer, placement » : Investir des capitaux. Néologismes fort répandus, mais encore discutés et tout à fait inutiles » (Hanse, DICT. DES DIFFICULTÉS).

#### 4. Investment trust company, Société financière de placements.

Prise dans un sens un peu différent, l'expression se rend par syndicat de gestion, dont on a une bonne définition dans ce passage : « Une variété de syndicat qui tend à se développer est celle du syndicat de gestion. Son origine est anglaise, c'est pourquoi on l'appelle parfois investment trust. Son objet est d'effectuer des placements et de répartir les bénéfices entre les adhérents. Ce n'est pas une société de financement ni de contrôle; il s'agit simplement de trouver pour les capitaux un emploi fructueux, écartant autant que possible les risques en constituant un portefeuille de valeurs variées. Ce système de gestion est plus connu en France sous le vocable omnium » (J. Maupas, Lar. mens., août 1930).

« Sociétés de placement à long terme en valeurs mobilières ou Investment Trusts » (Ben.).

« Investment trust, Trust de placement, trust à portefeuille mobile » (fixe, semi-fixe) (RDLD).

